

Annexe 3 CCT

REMUNERATION MINIMALE DES APPRENTIS DANS LE DOMAINE AUTOMOBILE 2026

PERSONNEL D'ATELIER	CHF
1. Mécatronicien-ne d'automobiles « véhicules légers » et « véhicules utilitaires »	
a) Première année.....	800.--
b) Deuxième année.....	1'100.--
c) Troisième année.....	1'500.--
d) Quatrième année (y compris Matu Pro).....	1'850.--
2. Mécanicien- ne en maintenance d'automobiles « véhicules légers » et « véhicules utilitaires »	
a) Première année.....	700.--
b) Deuxième année.....	1'000.--
c) Troisième année.....	1'400.--
d) Troisième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécatronicien.....	1'700.--
e) Quatrième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécatronicien.....	2'000.--
3. Assistant- e en maintenance d'automobiles « Attestation de Formation Professionnelle »	
a) Première année.....	600.--
b) Deuxième année.....	800.--
c) Deuxième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécanicien en maintenance	1'000.--
d) Troisième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécanicien en maintenance	1'300.--
MAGASINIER S	
4. Gestionnaire du commerce de détail. Logistique des pièces détachées	
a) Première année.....	750.--
b) Deuxième année.....	1'000.--
c) Troisième année.....	1'300.--
5. Assistant du commerce de détail. Logistique des pièces détachées	
a) Première année.....	700.--
b) Deuxième année.....	900.--

Toutes les rémunérations sont exprimées en 13 mensualités.